

Non classifié

Français - Or. Anglais

22 janvier 2025

**DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DES ENTREPRISES
COMITÉ DE LA CONCURRENCE**

Synthèse des discussions de la table ronde sur la concurrence et l'inflation

Annexe au compte rendu succinct de la 139e réunion du Comité de la concurrence

29 - 30 novembre 2022

Cette synthèse rédigée par le Secrétariat de l'OCDE résume les conclusions principales qui se sont dégagées de la table ronde sur la concurrence et l'inflation, organisée par le Comité de la concurrence le 30 novembre 2022.

Pour toute question relative à ce document, veuillez contacter M. Antonio CAPOBIANCO.
Courriel : Antonio.CAPOBIANCO@oecd.org

JT03558595

Synthèse des discussions de la table ronde sur la concurrence et l'inflation

Rédigée par le Secrétariat*

Le Comité de la concurrence de l'OCDE a organisé une table ronde sur la concurrence et l'inflation en novembre 2022. Les principaux enseignements qui se dégagent de la note de référence préparée par le Secrétariat, des contributions écrites des délégués et des interventions des experts et délégués qui ont pris part à la discussion, sont les suivants :

1. La relation entre la concurrence et l'inflation est complexe et pourrait bénéficier de travaux de recherche supplémentaires. Néanmoins, bien que les niveaux de concurrence ne soient probablement pas les principaux déterminants de l'inflation, il est possible que des problèmes de concurrence puissent exacerber les taux d'inflation, et que des marchés plus concurrentiels aient le potentiel de réduire les tensions inflationnistes.

L'inflation peut avoir de nombreuses causes diverses, mais est habituellement provoquée par de grands chocs extérieurs sur la demande ou sur l'offre. En outre, alors qu'il existe une relation claire entre les niveaux de prix et la concurrence, la relation entre l'inflation et la concurrence est moins nette. Les structures de marché peuvent affecter la manière dont les chocs se répercutent sur les prix, et des marchés plus concurrentiels pourraient théoriquement conduire à une inflation plus faible ou plus élevée, par exemple si ces marchés répercutent plus rapidement les chocs sur les coûts. Plus généralement, toutefois, des marchés concurrentiels sont susceptibles d'être plus innovants et plus flexibles, ce qui peut réduire les tensions inflationnistes.

Certains éléments suggèrent l'existence d'une relation négative entre la concurrence et l'inflation, en particulier à moyen et long terme, bien que ces éléments ne soient pas irréfutables. Au cours de la discussion, des délégués ont exprimé des avis mitigés sur la force de la relation entre concurrence et inflation, mais se sont largement accordés à reconnaître qu'il est improbable, en tout état de cause, qu'elle soit un déterminant clé. En outre, ils ont reconnu que la capacité de la politique de la concurrence à exercer une forte influence sur l'inflation est faible, plus particulièrement à court terme, et que d'autres moyens d'action sont indispensables pour s'attaquer au problème. Néanmoins, en raison du rôle joué par la concurrence pour faire baisser les prix en général, les délégués ont souligné que la politique de la concurrence peut exercer une pression à la baisse sur l'inflation, et, au moins, veiller à ce que des comportements anticoncurrentiels ne l'aggravent pas.

2. Bien que le manque de concurrence ne soit pas un déterminant essentiel de l'inflation, la concurrence sera au centre de l'attention lorsque les prix augmentent, et les autorités de la concurrence doivent s'attendre à être mises sous pression pour agir. En outre, les autorités devraient être conscientes du fait que les comportements anticoncurrentiels risquent de provoquer une hausse supplémentaire de l'inflation.

* Cette synthèse ne reflète pas nécessairement un consensus entre les membres du Comité de la concurrence. Elle récapitule néanmoins les points essentiels des débats qui ont eu lieu au cours de la table ronde, en particulier les vues des intervenants et les contributions écrites et orales des délégations.

La discussion a mis en lumière le fait qu'indépendamment des liens à court terme entre concurrence et inflation, les autorités de la concurrence sont susceptibles de subir des pressions afin de prendre des mesures dans les périodes où les taux d'inflation sont supérieurs aux taux usuels. Dans certaines circonstances, ces pressions pourraient prendre la forme d'appels à ouvrir des enquêtes voire même à pénaliser les entreprises ayant augmenté leurs prix, ou encore de demandes d'interventions actives afin de faire baisser les prix dans des secteurs importants. Les délégués conviennent généralement que les attentes à l'égard des autorités ne correspondent pas aux pouvoirs que la loi leur confère réellement, en particulier si les hausses de prix ne sont pas liées à un comportement anticoncurrentiel.

Néanmoins, le comportement anticoncurrentiel d'entreprises en période d'inflation peut conduire à de nouvelles hausses des prix, aggravant ainsi le problème. Les autorités de la concurrence devraient donc être vigilantes à l'égard du comportement des entreprises qui cherchent à utiliser un contexte inflationniste pour réduire la concurrence et augmenter encore leurs prix. Par exemple, les entreprises peuvent chercher à exploiter les périodes d'inflation pour dissimuler de nouvelles hausses des prix, grâce à des actions coordonnées avec des concurrents au moyen de conduites illicites comme l'échange d'informations. En plus d'être vigilantes sur toutes les formes de comportement anticoncurrentiel, les autorités devraient surveiller les tentatives de partage des annonces sur les prix destinées à se coordonner avec des rivaux et, si elles le peuvent dans le cadre de leurs systèmes juridiques respectifs, agir si elles constatent ce type de tentatives.

3. Dans les périodes de forte inflation, outre une surveillance active et une application vigilante de la loi, les autorités disposent de plusieurs outils pouvant les aider à répondre à la pression probable dont elle feront l'objet afin de les pousser à prendre des mesures.

La discussion a identifié les études de marché comme un mécanisme aidant les autorités à comprendre dans quelle mesure les hausses de prix sont liées à des problèmes de concurrence, afin de leur permettre de proposer des mesures correctives pour les problèmes identifiés ou de clarifier autrement leurs causes. Dans certaines juridictions, des études accélérées permettent de livrer des conclusions en temps voulu et de réagir plus rapidement à des périodes d'inflation. Lorsqu'elles décident du lieu où mener des études de marché pendant des périodes de forte inflation ou de surveiller les comportements anticoncurrentiels plus généralement, les autorités peuvent souhaiter se concentrer sur les secteurs où les hausses de prix sont importantes, et sur ceux qui revêtent une grande importance structurelle pour l'économie, par exemple les marchés de l'énergie.

Plus généralement, les autorités peuvent souhaiter recourir davantage aux activités de plaidoyer pendant les périodes d'inflation. Ces activités peuvent prendre des formes diverses, par exemple une mise en garde des entreprises contre des comportements anticoncurrentiels afin de les dissuader de commettre des actes illicites, un plaidoyer pour des réformes proconcurrentielles qui pourraient faire baisser les prix, ou encore des arguments afin que la concurrence soit prise en compte lorsque l'introduction d'interventions réglementaires est envisagée, tels des contrôles des prix. En plus des études de marché, les délégués ont noté que les périodes de forte inflation peuvent constituer une opportunité pour les autorités de la concurrence, en raison de l'attention accrue portée à la concurrence, qu'elles pourraient saisir pour mettre en lumière les bénéfices de la concurrence et son rôle positif dans l'économie.

4. La coopération avec d'autres autorités publiques peut être utile pour les autorités de la concurrence, en leur permettant d'apporter leur expertise à la prise de

décisions réglementaires, et d'accéder à des données sur la fixation des prix afin d'améliorer leurs fonctions de surveillance.

Plusieurs délégués ont évoqué leurs expériences positives de collaboration avec d'autres autorités publiques en période d'inflation, en notant que la politique de la concurrence doit collaborer avec d'autres outils politiques si elle veut jouer un rôle. Cette collaboration a amélioré la capacité des autorités de la concurrence à expliquer les bénéfices de la concurrence, par exemple à mettre en lumière les risques liés à certains types d'intervention des pouvoirs publics.

La collaboration avec d'autres autorités publiques permet également d'accéder à des données sur la fixation des prix qui seraient autrement indisponibles, ce que les autorités de la concurrence pourraient trouver utile dans le cadre de leurs efforts plus larges pour comprendre dans quelle mesure des problèmes de concurrence interviennent dans les hausses de prix observées. Par exemple, des données désagrégées sur la fixation des prix peuvent permettre aux autorités de comprendre où les hausses de prix sont les plus importantes, tandis que des données sur les coûts et les marges pourraient permettre d'identifier où les hausses de prix sont potentiellement causées par des augmentations de la marge bénéficiaire plutôt que par des augmentations des coûts, ce qui pourrait justifier une enquête plus poussée sur des problèmes liés à la concurrence.